



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la commune de Goesdorf envisage de céder l'immeuble désigné ci-après au bénéfice de l'État du Grand-Duché de Luxembourg. Comme l'immeuble en question fait partie du domaine public communal, il importe de le déclasser en domaine privé communal.

Désignation :

Immeuble inscrit au cadastre comme suit :
Commune de Goesdorf, section E de Bockholtz
Chemin communal sans numéro cadastral, lieu-dit « Auf der Sauer », à Toodlermillen,
avec une contenance approximative de 20,67 ares
(voir plan cadastral en annexe)

Délai de réclamation :

Les réclamations éventuelles contre le déclassement visé sont à introduire auprès du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Goesdorf, 1, op der Driicht, L-9653 Goesdorf, jusqu'au 29 juillet 2026 au plus tard.

Le présent avis sera affiché le 20 juillet 2026 à la maison communale de Goesdorf de manière usuelle et publié sur le site internet de la commune de Goesdorf (www.goesdorf.lu)

Goesdorf, le 20 juillet 2026.

Le Collège des bourgmestre et échevins,

(s.) Jean-Paul MATHAY
bourgmestre

Marc SIEBENALLER
échevin

Marc KEILEN
échevin